

Enquête particulière

Contrôle du déroulement des instructions judiciaires. Enseignements tirés de l'affaire ABC à Furnes.

Recommandations approuvées par l'assemblée générale le 20 février 2019



RECOMMANDATIONS

La case colorée à droite de la recommandation indique à qui elle s'adresse. Par exemple, le recommandation 3a est adressée au législateur et au ministre de la Justice.

1. Mettre en place un système de suivi informatisé

- a) Veiller à prévoir un système de suivi uniforme des instructions judiciaires dans lequel l'automatisation et le facteur humain se renforcent mutuellement, impliquant que :
 - le suivi puisse être assuré par des tableaux de bord entièrement automatisés relayant les informations actualisées;
 - les éventuels retards, temps morts ou délais de traitement manifestement inhabituels, soient visibles.

L'ILO peut constituer ici une source d'inspiration.

- b) Prévoir une connexion avec droits d'accès limités à :
 - MaCH pour le parquet général
 - JIOR pour la chambre des mises en accusation

de sorte qu'ils puissent exercer leur fonction de contrôle de manière plus efficace et ciblée.

Législateur
Ministre Justice / SPF Justice
Collège M.P. + Collège P.G.
Collège cours et tribunaux
Chefs de corps
Premier Présidents
PG Gand
CMA de Gand
Evaluateurs Collège d'évaluation
Conseil supérieur de la Justice

1. Mettre en place un système de suivi informatisé (suite)

- c) Maintenir et formaliser la collaboration avec le parquet général d'Anvers en ce qui concerne l'ILO, comme instrument de contrôle des instructions judiciaires de longue durée.
- d) Outre l'instrument de travail, veiller à ce que la connaissance et le savoir-faire soient suffisamment partagés et ne se perdent pas.
- e) Chercher le plus vite possible une solution aux problèmes qui ont surgi suite à l'interconnexion entre l'ILO et MaCH.
- f) Veiller à ce que les utilisateurs puissent signaler les difficultés techniques ou contextuelles/points névralgiques/points d'amélioration pour l'ILO.
- g) Exploiter l'opportunité offerte par la transition vers MaCH pour renforcer les garanties d'un enregistrement correct et uniforme tout le long de la chaîne ILO. Veiller à prévoir des directives et des instructions de travail claires.
- h) Veiller à ce que l'ILO donne un aperçu de toutes les instructions judiciaires de longue durée.
- i) S'assurer que l'on ne puisse dissimuler un dossier problématique pendant une longue période. S'assurer en conséquence que toutes les anomalies d'un dossier soient signalées à temps.

Législateur
Ministre Justice / SPF Justice
Collège M.P. + Collège P.G.
Collège cours et tribunaux
Chefs de corps
Premier Présidents
PG Gand
CMA de Gand
Evaluateurs Collège d'évaluation
Conseil supérieur de la Justice

